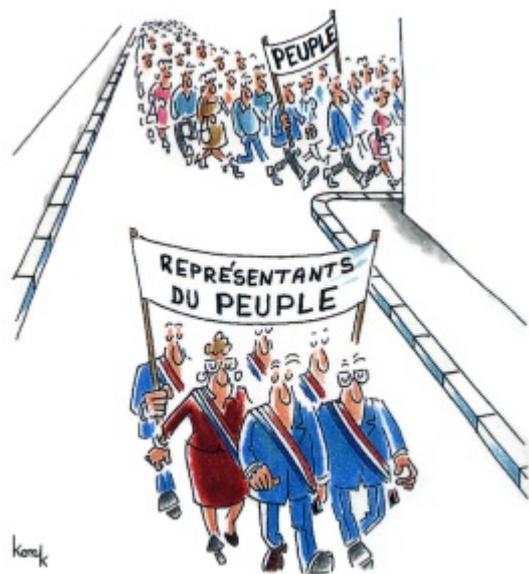
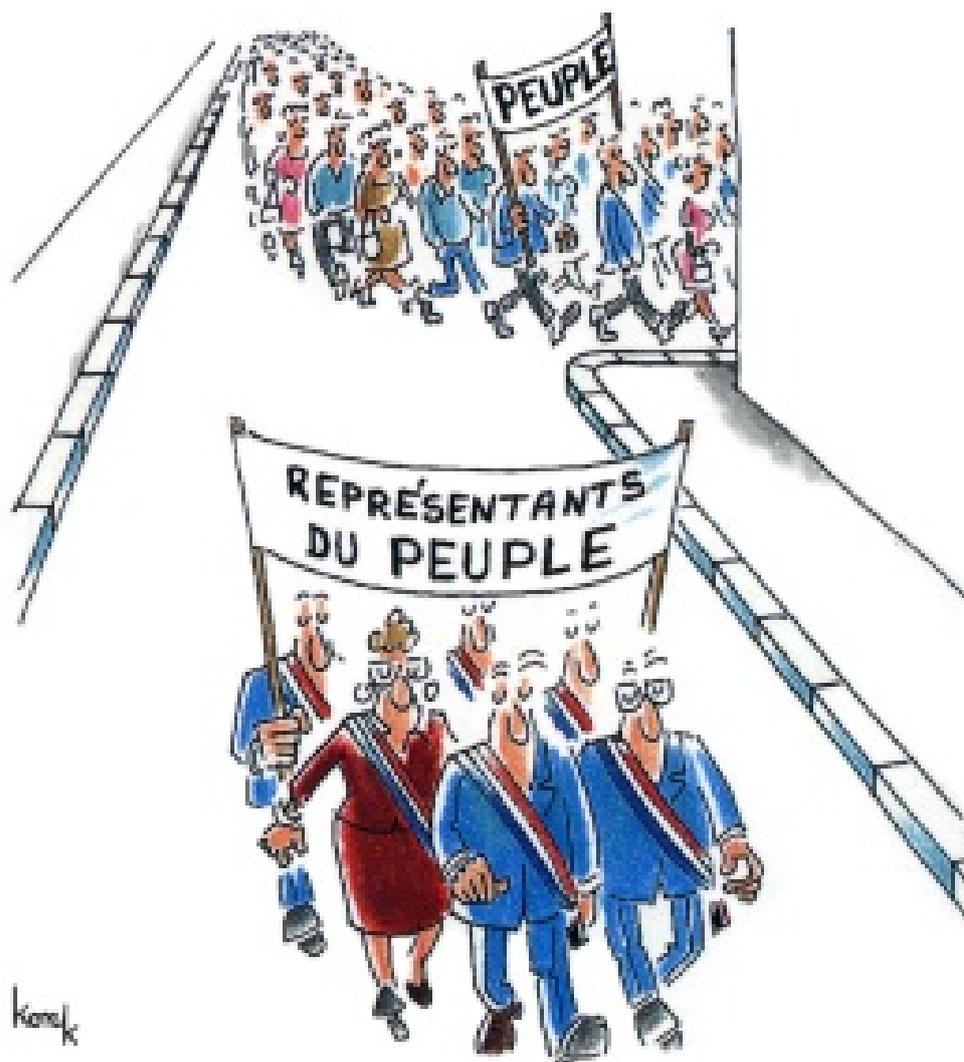


La France une démocratie ou plutôt, une démocrature ?

écrit par Jean-Paul Saint-Marc | 16 août 2021





Une réalité

fréquente !

Pour justifier tout et n'importe quoi de ce (ces) gouvernement(s), l'argument massue est de nous asséner, « nous sommes en démocratie, les élections sont libres, le droit à manifestation existe »... En somme toutes les caractéristiques d'une démocratie !

Soi-disant, sauf que les preuves d'un détournement de cette démocratie au profit d'une minorité ne manquent pas !

Pourquoi DEMOCRATURE ?

Simple, l'aspect externe de la démocratie est théâtralisée, mais en réalité tout est cadré de façon à ce qu'une minorité détourne le pouvoir à son profit. Ce néologisme date de plus

de 10 ans, il exprime à l'image du canada dry, ce qui en a l'aspect mais qui ne l'est pas !

Quand la démocratie aurait-elle été mise à bas en France ?

Un double décès, en 2008, sous Sarkozy le petit à la grande gueule au et karcher en panne !

– **le vote approbateur du traité de Lisbonne en contradiction avec le référendum de 2005 lors du congrès le 4 février 2008 (560 pour sur 908 parlementaires), confirmé les 7 et 8 février par chacune des chambres séparées...** L'argument légal a été qu'il ne s'agissait plus du vote d'une constitution pour l'UE, mais d'un traité modificatif, celui-ci impliquant une modification de la constitution du fait de transferts de pouvoirs à l'Europe !

– **la réforme constitutionnelle du 23 juillet 2008 instituant un référendum dit d'initiative partagée (RIP) qui a toutes les chances de ne pas être partagée.** Ainsi pour qu'un référendum ait lieu, il faut d'abord l'initiative de 1/5 des parlementaires suivi d'une pétition de 1/10 du corps électoral* !

==> Que viennent faire les parlementaires, ils sont élus des premiers, ils n'ont pas à autoriser le peuple à assurer sa souveraineté ?

==> 1/10 des électeurs, aucune chance qu'autant s'affichent dans une pétition** !

* : 4,7 millions d'électeurs actuellement.

** : En Suisse 100 000 électeurs pour un peu moins de 5,5 millions d'inscrits, moins de 2% des inscrits, en ce qui concerne un référendum sur la constitution (50 000 pour les autres)... avec pour inconvénient, la croissance de la population qui conduit à galvauder le référendum populaire !

Pour la petite histoire, les héritiers LR de Sarko le petit ont lancé une pétition pour un référendum sur la privatisation d'Aéroport de Paris. Ils ont tout juste amassé 1,1 million de signatures (2,34% du corps électoral) à leur 282 des parlementaires... RIDICULISES !

Si ADP n'a pas été privatisée (l'Etat en détient plus de 50%), c'est plus sous la crainte de donner un argument à l'opposition dite de droite qu'autre chose, après une privatisation décrite comme celle d'Alstom (Montebourg l'avait refusée !) cela allait être du plus mauvais effet ! Le recul de Macron et de ses séides fut argumenté sur la chute de la bourse...

Imaginez Minus réélu, il n'y aurait plus aucune retenue...

Les atteintes à la démocratie ne datent pas de 2008, déjà en 1976 le gouvernement Chirac sous la présidence de Giscard d'Estaing ouvrait la porte au regroupement familial, c'est à dire la prise en charge de familles étrangères par la France sans en demander l'avis des Français. Le ver était dans le fruit. En 1978 le conseil constitutionnel confirmait le regroupement familial sans restriction contrairement au décret Balladur de 1977 qui voulait le conditionner.

Par la suite, le vote de lois en opposition avec l'avis des Français a suivi sans qu'elles soient remises en cause... Le régime Mitterrand y a fait florès, en particulier avec Badinter à la justice !

Un autre aspect de la mise à mal de la démocratie, la culpabilisation de la parole non conforme à une idéologie qui serait détentrice de la vérité, du bien, de la justice...

Ainsi les lois mémorielles et autres criminalisant la parole dissidente, la main mise par la bien-pensance sur les moyens d'expression qui deviennent alors des moyens de propagande (financés par ceux qui la subissent) !

C'est aussi la partition du peuple, entre ceux qui penseraient bien de ceux qui illustreraient le mal, le fameux front républicain qui n'a rien de républicain, la liberté, l'égalité et la fraternité n'existant plus !

L'exemple du RIP est celui d'une constitution que certains modifient au gré de leurs objectifs, rien qui soit digne d'un homme politique, mais de politiciens, oui !

Parmi ceux qui ont voté ou non pour le RIP, parmi les élus, les gouvernants, des projets de modifications, voire des annonces pour amuser le citoyen ordinaire.

Edouard Philippe s'est déclaré favorable à un débat sur le RIC (Référendum d'Initiative Citoyenne)... mais pas sur tous les sujets, en réalité sur aucun !

Même Minus devant le RIP tenté par LR au sujet d'ADP envisageait -à en douter- une modification du RIP vers un référendum à double entrée (les citoyens pouvant l'initier), abaissant les signatures de soutien à 1 million, ce qui serait facile !

Et bien des propositions de loi constitutionnelle plus ou moins complexes, avec des tares dont des référendums pour tout et rien à la clé !

Méluche et consorts LFI avaient déposé une proposition de loi pour un RIC sur plusieurs sujets... De 5% de signatures pour réformer la constitution (irréaliste et processus complexe et risqué), 2% pour d'autres parfois discutables.

Olivier Marleix et 11 autres députés (LR) ont déposé une proposition de loi constitutionnelle sur un ensemble de référendums à 3% des signatures, ce qui est encore élevé : 1,41 millions de signatures, peu réalisable ! Et en annexe des dispositions complexes...

Stéphane PEU (PCF) et 10 autres députés ont aussi déposé une proposition de loi constitutionnelle... à 1 million de signatures : à ne pas douter des référendums à la pelle dans un premier temps conduisant à un épuisement des citoyens !

Idem pour la proposition de loi du sénateur Jean-Louis MASSON exigeant 1,5% des inscrits = 705 000 !

N'étant pas législateur je n'énoncerai pas ma proposition de loi, il n'en reste pas moins que le peuple doit pouvoir réellement s'exprimer par delà les élections législatives et

l'élection présidentielle, que ce droit ne puisse être galvaudé au risque de laisser le citoyens et permettre toute opération délétère !

A corriger aussi une constitution dont le fonctionnement a été dévoyé, en particulier au niveau des élections législatives. Un système comme en GB (qui a permis la mise en place le Brexit) d'élections uninominales à 1 tour qui interdit les magouilles du second, je ne suis pas favorable à la proportionnelle qui induit encore plus de rentes politiques bloquant le renouvellement des élus !

De 1958 à 2005, il y a eu 10 référendums, soit mieux qu'un référendum tous les 5 ans ! Depuis 2005, AUCUN, ce qui donne une idée du mépris pour le peuple de nos gouvernants, au moins de Sarko le petit à Minus en passant par Mou l'er !